

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, vingt-huit septembre à quatorze heures trente, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'Aire de Mont de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, M. Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Line COINDAT GEOFFRE, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, M. Henri LECLERE, M. Christophe MOUTAUD, M. Ludovic PINGAUD, M. François VALLES, M. Guillaume VIENNOIS, M. Jean-Pierre LECRIVAIN, M. Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, M. Jean-Paul BRIGNOLI, M. Jacques VELGHE, M. François BARNAUD, M. Alain CLEDIERE, M. Patrick ROUGEOT, Mme Michèle ELIE, M. Eric BODEAU, M. Patrick GUERIDE, M. Jean-Luc BARBAIRE, M. Philippe PAYOL, Mme Armelle MARTIN, M. Xavier BIDAN, M. Pierre AUGER, M. Jean-Luc MARTIAL, M. Alex AUCOUTURIER, Mme Annie ZAPATA, M. Philippe PONSARD.

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Mireille FAYARD à M. Guy ROUCHON, M. Christophe LAVAUD à Mme Lucette CHENIER, M. BAILLIET à M. Christophe MOUTAUD, M. Gilles BRUNATI à Mme Sylvie BOURDIER, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à M. Eric BODEAU, Mme Claire MORY à M. Eric CORREIA, Mme Françoise OTT à M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Corinne COMMERNAT à M. François BARNAUD, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Pierre AUGER, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Jean-Luc MARTIAL.

Etaient excusés : M. Michel PASTY, Mme Olivia BOULANGER, Mme Véronique VADIC, Mme Célia BOIRON, M. Michel SAUVAGE.

Nombre de membres en exercice : 54

Nombre de membres présents : 35

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 14

Nombre de membres excusés : 5

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 49

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

ENGAGEMENT FINANCIER - PROCEDURE DE PROTECTION DE CAPTAGES – LES BETOUILLES, LE BOURG ET RUE BASSE – ST LEGER LE GUERETOIS - PHASE ACQUISITION ET TRAVAUX

Rapporteur : M. Jacques VELGHE

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, compétente sur la gestion de l'eau potable sur son territoire, souhaite réaliser les travaux de protection des captages de « Les Betouilles », « Le Bourg » et « La Rue Basse » sur la commune de St Léger le Guérétois.

Ces aménagements sont mentionnés dans les arrêtés de déclaration d'utilité publique (DUP) des captages concernés ainsi que la réalisation des travaux de mise en conformité.

Les captages concernés par cette demande sont :

- Captage « Betouilles », sur la commune de Saint Léger le Guérétois
Arrêté préfectoral de DUP n°23-2020-03-18-002
- Captage « Bourg », sur la commune de Saint Léger le Guérétois
Arrêté préfectoral de DUP n°23-2020-03-18-003
- Captage « La Rue Basse », sur la commune de Saint Léger le Guérétois
Arrêté préfectoral de DUP n°23-2020-03-18-004

L'ensemble des parcelles concernées par les périmètres de protection immédiate des captages sont soit des biens de section, soit des biens communaux (commune de Saint Léger le Guérétois). Ces parcelles feront l'objet de convention de mise à disposition avec l'Agglomération du Grand Guéret.

Les travaux porteront sur la réfection et la mise en place de clôtures et portails sur les périmètres de protection immédiate (PPI) concernés, l'aménagement des accès aux périmètres des captages par l'abattage d'arbres, nettoyage de terrain et des chemins d'accès (élargissement, empierrements...). Une remise en état des ouvrages des PPI sera réalisée avec le remplacement des portes des regards, l'installation d'équipements de comptage et de télégestion, ainsi que la mise en place d'équipements de sécurité (grille anti-intrusion, clapet anti-retour, crépine...).

L'estimatif des coûts concerne, la maîtrise d'œuvre (6 225 €HT), le bornage des PPI (3 017 €HT) et les travaux (63 190 €HT).

Le plan de financement se décompose comme suit :

RESSOURCES	Type d'aide	Montant prévisionnel de l'aide	Taux	Obtention financement	
				Date demande	Date décision
CONSEIL DÉPARTEMENTAL		7 243,20€	10%		
AGENCE DE L'EAU		36 216,00€	50%		
TOTAL DES subventions publiques		43 459,20€	60%		
Autofinancement		28 972,80€	40%		
dont emprunt					
TOTAL GENERAL		72 432,00€	100%		

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité décident :

- d'approuver le plan de financement de cette opération,
- d'autoriser M. le Président à signer tout document afférent à cette délibération d'engagement financier et tous les actes liés à la présente opération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président



Eric CORREIA

Le secrétaire de séance
Eric BODEAU